



Diagnostic
patrimonial de l'OIN
de Paris-Saclay



Villiers-le-Bâcle

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'O.I.N. DE PARIS-SACLAY
COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

Synthèse communale

VILLIERS-LE-BÂCLE

Étude réalisée par **Emmanuelle Philippe**, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

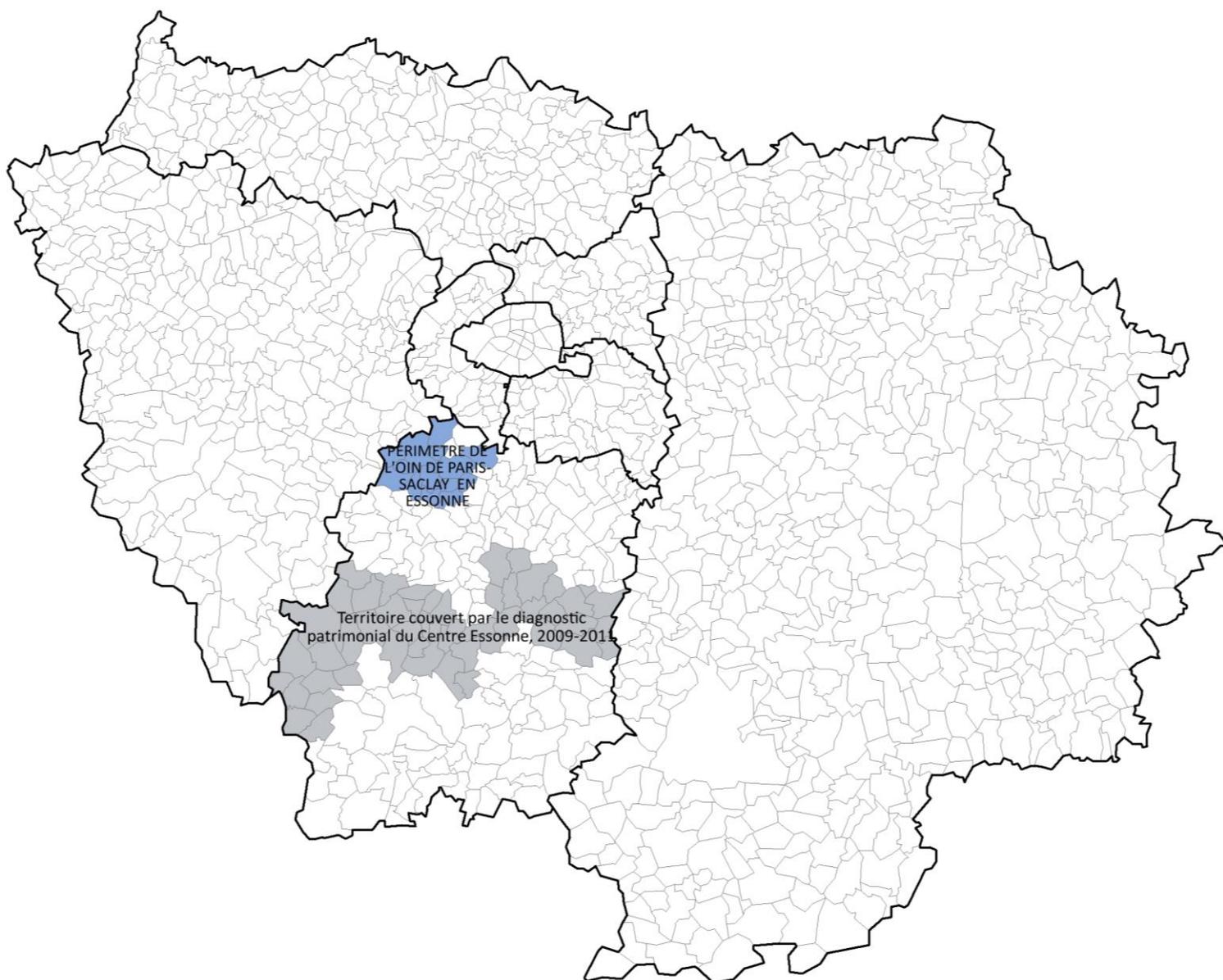
Avec la participation de **Diane Betored**, cartographe, Région Île-de-France et de **Sandie Brémond**, stagiaire



En couverture : Vue générale du bourg de Villiers-le-Bâcle en direction de l'ouest.

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 6
L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY.....	p. 7
METHODOLOGIE.....	p. 9
RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	p. 11
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	p. 14
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL.....	p. 20
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 36
GLOSSAIRE.....	p. 37



Le diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay dans son contexte francilien

VILLIERS-LE-BÂCLE

CANTON DE BIEVRES	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY	
POPULATION 1821 : 184 hab. POPULATION 1901 : 240 hab. POPULATION 1946 : 217 hab. POPULATION 1982 : 750 hab. POPULATION 2008 : 1151 hab.	

CONTEXTE D'ETUDE

Commune ayant fait l'objet d'un inventaire en 1980 :					Oui	Non
Document d'urbanisme :	POS 1999	PLU	SCOT	pas de document d'urbanisme connu		
Périmètre de l'OIN sur le territoire de la commune :						
Présence d'établissements scientifiques étudiés :					Oui	Non

RECENSEMENT AU COURS DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Nombre d'édifices recensés : 21						
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :						
exceptionnel : 5	remarquable : 5	intéressant : 11	inaccessible : 2			
Typologies architecturales dominantes :						
Ferme	Villa	Maison rurale	Château			

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau		plusieurs hameaux	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui			Non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les diagnostics patrimoniaux menés par le Service Patrimoines et Inventaire en Essonne depuis 2008 sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils sont destinés à offrir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. L'enquête réalisée permet en effet d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent et en indiquant quelles modifications ont pu changer sa perception, ainsi que celle du paysage qui l'environne.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints et se concentrent sur des territoires à enjeux : après le centre de l'Essonne en 2009-2011, choisi en raison de l'avancée de la périurbanisation dans un secteur encore partagé entre urbain et rural, c'est le périmètre essonnien de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay qui a été retenu pour être étudié. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans les années à venir, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est donc fixé comme objectif d'illustrer la concentration exceptionnelle des fonctions de formation supérieure et de recherche sur ce territoire, à travers une étude préliminaire des **établissements scientifiques et universitaires essonniers** du plateau de Saclay. Douze d'entre eux, implantés entre 1946 et 1976, ont été sélectionnés, « soit par leur qualité architecturale, soit pour leur importance dans l'histoire de la science, soit par les disciplines enseignées »¹ - dont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Gif-sur-Yvette, le campus de l'Université de Paris-Sud XI à Orsay, l'Ecole Polytechnique de Palaiseau ou encore les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) (Saclay et Saint-Aubin).

Lors d'une seconde phase, le diagnostic s'est poursuivi sur **treize communes** de l'Essonne comprises dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay, tel que défini par le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 :

<u>CANTON DE BIEVRES</u> <i>Bièvres</i> <i>Saclay</i> <i>Saint-Aubin</i> <i>Vauhallan</i> <i>Villiers-le-Bâcle</i>	<u>CANTON DE GIF-SUR-YVETTE</u> Gif-sur-Yvette	<u>CANTON DE VILLEBON</u> Villebon-sur-Yvette Villejust	<u>CANTON D'ORSAY</u> Orsay Bures-sur-Yvette
	<u>CANTON DE PALAISEAU</u> Palaiseau	<u>CANTON DE MASSY</u> Massy	<u>CANTON DES ULIS</u> Les Ulis

Cinq d'entre elles (en italiques dans le tableau ci-dessus) avaient déjà fait l'objet d'un inventaire topographique en 1980, puis d'une publication dans la collection *Images du Patrimoine*².

¹ Selon les termes de la convention du 18 mars 2011, passée entre la Région Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne.

² LETOURNEUR, Dominique et *alii*, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Le diagnostic patrimonial a été, dans ce cas, l'occasion de réactualiser et de compléter les résultats de ces études, tout en les insérant dans le contexte actuel de recomposition du territoire autour d'un projet d'aménagement porté par l'État.

Sur l'ensemble des communes, le diagnostic s'est proposé d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster de Saclay, notamment en termes d'infrastructures :

- transports (une attention particulière a été portée au pôle multimodal de Massy, véritable nœud ferroviaire et routier) ;
- logements et équipements (le diagnostic met au jour la part croissante prise, dans les tissus urbains, par la mixité des fonctions économiques et résidentielles et par de nouvelles formes de bâtis tels que sièges d'entreprises, apparts' hôtels ou résidences universitaires).

Dans ce cadre, les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) du plateau du Moulon et du quartier de l'École Polytechnique, dont la desserte par le métro automatique du Grand Paris Express est envisagée, ont fait l'objet d'une étude approfondie au sein du diagnostic.

Par ailleurs, le diagnostic s'est attaché à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles sur le plateau de Saclay, malgré la déprise agricole rapide. Il entendait ainsi rejoindre l'un des objectifs du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels du plateau et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leur préservation.

L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY

En 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin donne mandat à Bertrand Landrieu, Préfet de Région, pour préparer, en concertation avec les collectivités locales, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une mission de préfiguration est établie durant l'été 2006. En 2007 et en 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, affirme sa volonté de créer un cluster scientifique et technologique de rang mondial autour du plateau de Saclay. Le 7 mai 2008, il adresse une lettre de mission au Secrétariat d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, nouvellement instauré, pour faire de la concrétisation de cette ambition la pierre angulaire de son action. En mars 2009, enfin, un décret inscrit les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national et définit le périmètre de l'OIN. Il comprend 7700 hectares et concerne 27 communes.

Le projet piloté par l'Etat vise à fonder un pôle de renommée internationale tourné vers l'innovation, qui regroupe les universités, les établissements de recherche publique, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres de recherche et de développement des entreprises afin de favoriser l'émergence d'interactions. Mais l'OIN est aussi un projet d'aménagement du territoire, qui outre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, privilégie « la qualité de vie, d'étude et de travail, en pensant les déplacements et les interconnexions ». Il doit promouvoir une nouvelle « urbanité », compatible avec « la logique du Grenelle de l'environnement, qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage ».

Or, les études de territoire ont démontré la nécessité de composer pour cela avec l'existant : l'OIN ne s'établit pas sur un site vierge. Quelques grands principes sont ainsi

posés : préserver l'activité agricole, sauvegarder un patrimoine hydraulique, rural et naturel remarquable en le soustrayant à la pression foncière et économiser l'espace, notamment en freinant la prolifération des équipements et en encourageant la mixité des fonctions au sein des pôles (établissements de recherche, lieux de vie étudiants, habitat, activités économiques et services). Le territoire de l'OIN est ainsi conçu comme un lieu d'expérimentation dans le domaine du développement durable.

Le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris fait basculer le projet de Saclay dans sa phase opérationnelle : son titre VI instaure l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), ayant pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay », ainsi que la réalisation des opérations d'aménagement associées. La loi prévoit en outre la sanctuarisation de 2300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole et la constitution d'un syndicat mixte de transports entre l'EPPS et les communes intéressées ou leurs groupements. Le périmètre d'intervention est en effet élargi à 49 communes, sises en Essonne ou dans les Yvelines, pour la plupart regroupées au sein de quatre intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire concentre 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demi plus vaste que celle de Paris intra-muros. Il est certes un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) mais réunit surtout 13 % des effectifs de la recherche française.

Au cluster de Saclay est donc décernée une dotation exceptionnelle de 850 millions d'euros dans le cadre du Plan Campus (2008), financé par la vente de 3% du capital d'EDF, puis d'un milliard d'euros dans le cadre du Grand Emprunt (2010). En février 2012, le campus de Saclay est également annoncé comme l'un des lauréats des IDEX (Initiatives d'Excellence). Il se voit attribuer une dotation complémentaire de 950 millions d'euros.

Parallèlement, la desserte du plateau est envisagée par un métro automatique léger de type aérien (ligne verte), reliant Orly à Versailles, dont le projet est adopté par le Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris en mai 2010. Il prévoit la création d'une gare au sein de chacun des trois principaux quartiers de la frange sud du plateau : l'Ecole Polytechnique, le Moulon et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEA).

Pour une intégration harmonieuse du projet dans la nature, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé en 2009 avec une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne. Elle est chargée de conforter la structure paysagère du plateau dans sa singularité et de prendre appui sur la qualité remarquable de ses sites pour penser et contenir l'urbanisation à venir.

Par ailleurs, l'EPPS est partenaire des maîtres d'ouvrage de projets en cours de concertation sur le plateau, comme la création d'une ZAC sur le quartier ouest de Polytechnique (ZAC QOX+X), à Palaiseau et la mise en site propre de la ligne de bus Massy-Saint-Quentin sur le tronçon École Polytechnique – Christ de Saclay (en lien avec le STIF).

Le 13 janvier 2012, l'adoption d'un Schéma de Développement Territorial (SDT) a marqué une avancée majeure dans la construction de Paris-Saclay. Ce document préfigure les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), prévus par la loi sur le Grand Paris, qui permettront de décliner ses objectifs.

Dans l'attente de ces CDT, dont l'élaboration devrait s'achever à la fin de l'année 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 31 octobre 2012, lors du 7^e forum de la Recherche et de l'Innovation, la vocation stratégique de Saclay, tout en rappelant que le développement du site ne pourrait se concevoir « *sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le Plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance* ».

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique et exhaustive. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux *in situ* ;
- restitution de l'opération et élaboration des documents de synthèse³.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies⁴.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à 1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un type et un degré d'intérêt, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géo référencée des données.

Les bâtiments sont généralement fichés individuellement. Cependant, dans ces communes qui connaissent un accroissement urbain important depuis le début du XX^e siècle, lotissements (concertés ou non), grands ensembles, résidences ou cités sont nombreux : la plupart du temps, leur organisation générale leur confère une valeur patrimoniale tout aussi importante que l'accumulation d'individus souvent identiques. Ils ont donc été traités en tant qu'ensembles et n'ont fait l'objet que d'une seule fiche, même s'ils ont été entièrement explorés.

Dans le cas des communes déjà étudiées par l'Inventaire en 1980, la campagne de terrain conjugue deux approches : pour les bâtiments construits jusqu'en 1900 (date limite fixée pour l'étude en 1980), elle se concentre sur les édifices qui avaient alors été repérés, en mettant à jour les informations collectées ; pour les édifices de la période 1900-1980, elle complète les données selon la méthode du diagnostic, parcelle par parcelle.

Il reste important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales et typologiques menées dans le cadre d'un diagnostic restent nécessairement incomplètes, d'autant que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

³ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

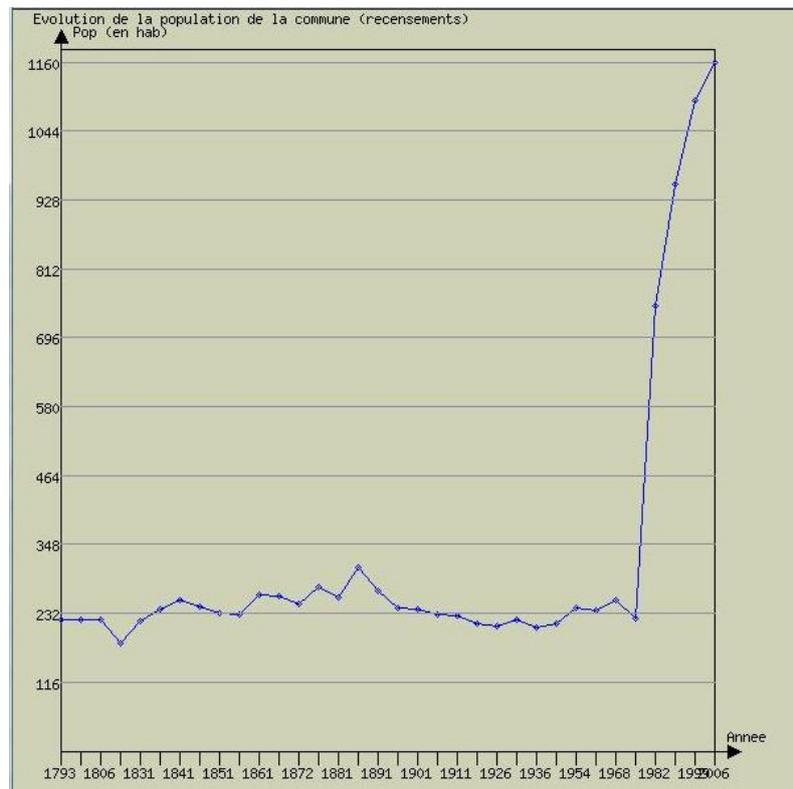
⁴ On en trouvera la définition dans le glossaire inclus à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:					
Etudié :	Inventaire topo	Préinventaire	MH	N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	gare	mairie	lotissement	cité (habitat collectif)			
cour commune	villa	maison à boutique	usine	école	lotissement concerté	cité (habitat individuel)			
ferme	maison de notable	maison d'artisan	puits	église	autre:				
moulin	château	immeuble	lavoir	monument aux morts					
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	2e moitié 20ème siècle	Signature / Date portée :			
Implantation:	village ancien	Hameau	zone d'extension périurbaine		isolé	Autre			
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques	tuiles plates	Ardoises	ciment	Métal	autre:				
MATERIAUX GROS-ŒUVRE									
Pierre de taille	Grès	Meulière	béton	enduit	autre :				
moellons	calcaire	Brique	métal	verre					
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisseliers	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	lindeau métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural	Morphologique	urbain	pittoresque		Historique				
DEGRE					Transformations de surface				
inaccessible	intéressant	Remarquable	exceptionnel		OUI	NON			
					fenêtres pvc	enduit gratté			
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	Garage			
					ouvertures reprises :				
					autre :				

Fiche de recensement utilisée lors de l'enquête de terrain

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

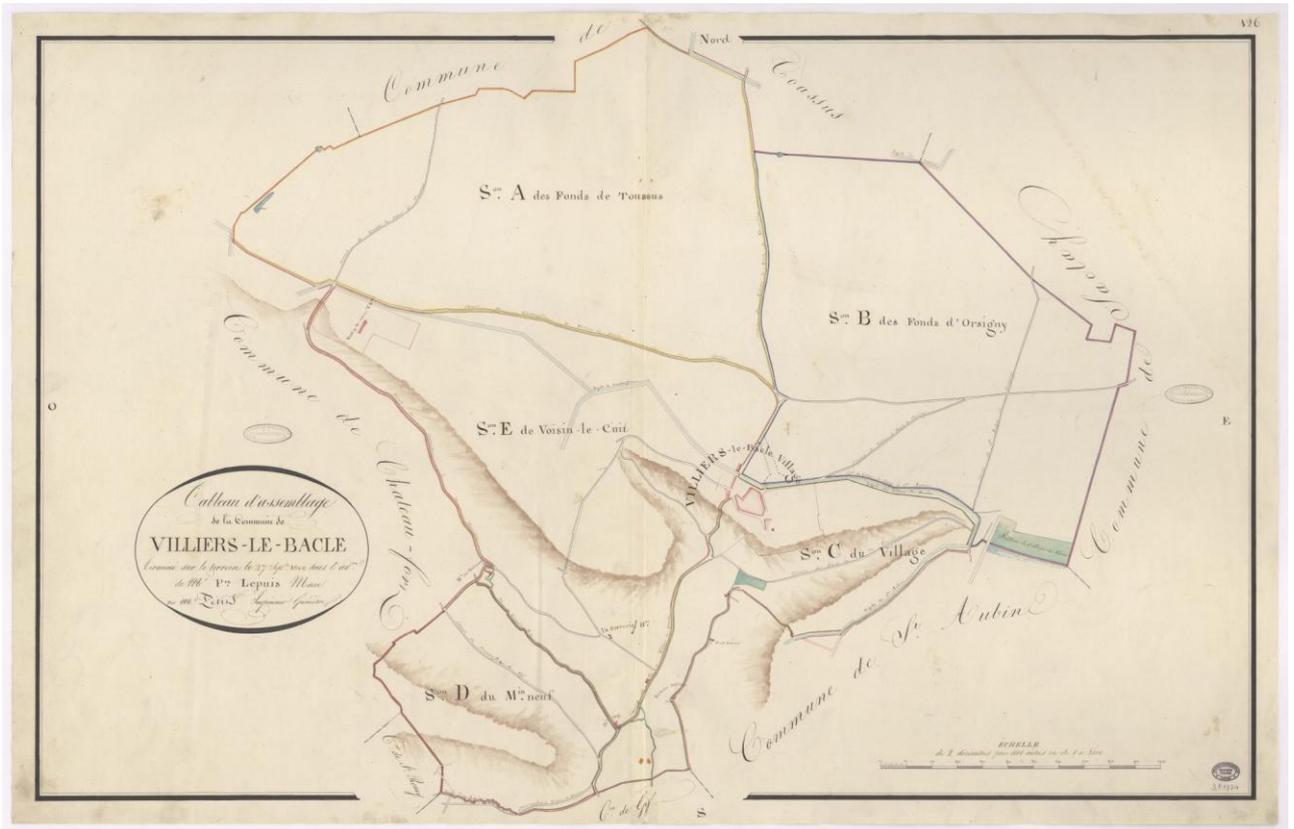
1. Diagramme d'évolution de la population communale de Villiers-le-Bâcle



2. Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié XVIII^e siècle)

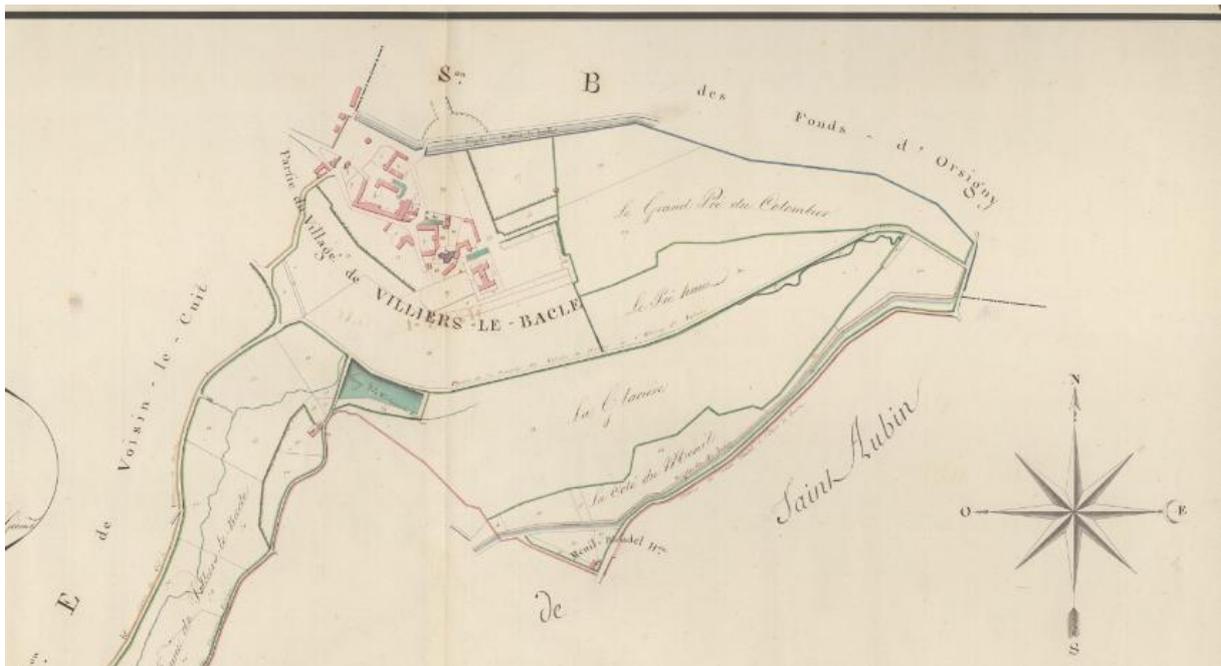


3. Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Villiers-le-Bâcle (1808)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

4. Détail de la section C du cadastre napoléonien de la commune de Villiers-le-Bâcle (1808)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

5. Carte IGN (2010)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Les données qui suivent sont en grande partie reprises du dossier d'inventaire établi par Muriel Genthon en 1980, ainsi que de la publication du service de l'Inventaire d'Île-de-France sur le canton de Bièvres datant de 1990⁵.

1. LE SITE

La commune de Villiers-le-Bâcle est implantée en partie sur le plateau de Saclay et en partie dans la vallée qui s'étend du côté de Gif. Son territoire est irrigué dans sa portion sud par un affluent de l'Yvette, la Mérantaise. Avant le drainage par les rigoles au XVII^e siècle, qui capta les eaux pluviales et les dirigea vers Versailles (cf. *infra*), il s'agissait d'une région marécageuse, dont le sol de terre franche argileuse recouvrait un sous-sol imperméable fait de glaise et de pierre meulière sur banc de grès, employés tous deux dans les maçonneries anciennes. C'est l'aménagement du réseau hydraulique qui a permis l'assainissement du plateau et sa mise en valeur agricole.

Son monotone paysage s'oppose à la topographie tourmentée de la vallée de la Mérantaise, qui est bordée de coteaux boisés et encadrée par les forêts départementales de la Tête Ronde et du Bois des Grais. Ses versants sont taillés dans les sables et les grès de Fontainebleau. De cette situation géologique a découlé durant de nombreuses années l'exploitation de carrières de grès à ciel ouvert, connues à partir du XIX^e siècle, notamment au Fond de la Cure, au nord du bois d'Aigrefoin, sur la route de Châteaufort et dans le bois des Grais.



La forêt départementale du Bois des Grais

Aujourd'hui, le Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay occupe la partie orientale du plateau, jadis entièrement cultivé. Le territoire est traversé d'ouest en est par la départementale 36, qui relie Châteaufort à l'important nœud routier du Christ de Saclay. Elle est rejointe par l'axe nord-sud de la départementale 361, provenant de Toussus-le-Noble, au carrefour dit des Quatre Noyers, qui constitue l'entrée nord de la commune de Villiers-le-Bâcle.



Le carrefour des Quatre Noyers

⁵ Voir note 2, page 6.

2. LA COMMUNE JUSQU'A LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Des vestiges gallo-romains ont été découverts en 1989 au nord de la commune, lors de la modification du tracé de la RD 36 et de la construction du carrefour des Quatre Noyers. Ce site, qui comportait vraisemblablement un bâtiment cultuel et une nécropole, aurait été occupé durant le haut Moyen Âge, avant d'être abandonné vers la fin du IX^e siècle. La population se regroupe alors, délaissant les habitats précaires des périodes précédentes, pour fonder une nouvelle agglomération en bordure du plateau, à l'emplacement du bourg actuel. Il faut toutefois attendre le XIII^e siècle pour voir apparaître les premières mentions écrites du toponyme de Villiers – et ce n'est qu'au siècle suivant que lui est accolée l'extension « le Bâcle », du nom d'un seigneur qui acquiert le fief principal de Villiers en 1340 et y établit une cure là où n'existait encore qu'une chapelle.

A cette époque, le territoire est morcelé en une multitude de fiefs, dont ceux de La Fontaine Segraye (aujourd'hui La Fontaine Billehou), du Roi (autour de la ferme actuelle de Voisins-le-Thuit) ou de la Poulaiellerie (Orsigny). Les plus florissants sont Villiers et le Mesnil Blondel, car situés à la naissance de la vallée, dans une position défensive dominante, avec à leur portée des terres faciles à travailler et des sources abondantes. Par la suite, tous ces fiefs sont réunis sous le pouvoir d'un unique seigneur, Ajorrand de Tracy, conseiller au parlement, qui en devient propriétaire en 1765.

Après les ravages de la guerre de Cent Ans et une Renaissance marquée par une forte crise paysanne causée par l'émiettement des terres, la concentration des exploitations agricoles s'amorce vers 1650. Ce phénomène s'accroît avec le drainage du plateau, réalisé entre 1679 et 1685 à la demande de Louis XIV. Pour alimenter les fontaines et les jeux d'eau situés en contrebas de la terrasse du château de Versailles, le roi ordonne à l'ingénieur Thomas Gobert de concevoir le réseau des « étangs gravitaires inférieurs » de Saclay. Il fait creuser ou agrandir un chapelet d'étangs situés sur le plateau, et encaissés par des talus en pierre, afin d'y collecter au moyen de rigoles les eaux pluviales et de ruissellement. Celles-ci sont ensuite acheminées à Versailles, via une succession d'aqueducs souterrains qui rejoignent Satory et son réservoir. Pour franchir la Bièvre est édifié en 1686 l'aqueduc aérien de Buc, long de 580 mètres, qui relie les étangs inférieurs aux réservoirs du Parc aux Cerfs. Ce remarquable ouvrage hydraulique, fonctionnant par simple gravité (la répartition et la pente des rigoles sont soigneusement étudiées pour couvrir au mieux la totalité du plateau) assainit les terres, qui acquièrent alors une qualité agronomique indéniable. Elles sont aujourd'hui considérées comme les meilleures terres à blé d'Île-de-France.



La commune est parcourue d'ouest en est par la rigole de Châteaufort



Le profil en V de la rigole est encore bien visible, de même que les ponceaux en pierre qui l'enjambent, et ceci malgré la végétation qui l'a progressivement envahie



Dans sa traversée de Villiers-le-Bâcle, la rigole de Châteaufort, qui prend naissance à Magny-les-Hameaux au nord de la RD 36, a fait en certains endroits l'objet d'un aménagement en promenade piétonne, ici dans le quartier de Bel-Air



Au nord du hameau du Mesnil Blondel passe la rigole de Saint-Aubin, qui comme sa voisine débouche dans l'aqueduc des Mineurs, à la frontière ouest du CEA de Saclay

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, le mouvement de regroupement des exploitations agricoles s'intensifie. Alors que la Grande Ferme comporte déjà 540 arpents, une description de 1744 y révèle d'importantes transformations autour d'une « *large cour avec des locaux en quatre sens* ». A ce phénomène d'unification des propriétés correspond une densification des constructions en bordure de parcelle, la ferme et ses annexes tendant à absorber peu à peu les maisons situées entre l'église et le centre du bourg.

A la fin du XIX^e siècle, deux autres mutations sont enregistrées par la *Monographie de l'Instituteur* (1899) : sur les coteaux (butte de Bel-Air, pentes douces du Canal et de La Fontaine Billehou), la culture de la vigne, largement prégnante jusqu'à la crise du phylloxéra, est remplacée par celles de la violette et de la fraise. Dans le même temps, les cultures du plateau se diversifient : aux céréales (blé, orge, avoine) s'ajoutent pommes de terre, fourrages et surtout betteraves sucrières. Une distillerie d'alcool de betterave s'implante en 1866 dans la Grande Ferme.



L'atelier de distillation se trouvait peut-être dans le bâtiment à hautes ouvertures cintrées surmonté d'un lanterneau, qui permettait d'évacuer les vapeurs d'alcool susceptibles de provoquer des incendies.

Une petite industrie d'extraction de grès fournit un travail d'appoint aux hommes du village, dans les carrières à ciel ouvert du Bois des Grais, du Fond de la Cure et du Bois des Roches, au-dessus du

hameau de Fond Guérin. La teinte grise du grès que l'on y exploite, ainsi que sa dureté, en font un matériau privilégié pour le pavage de la voirie parisienne. Aux alentours de 1860, Villers-le-Bâcle produit 70 000 pavés par an, sans machine ni moteur, l'abattage se pratiquant à la mine, avec des charges de poudre explosive. Ils sont exportés grâce au chemin de fer.

Soutenue par cette activité, la commune voit sa population s'accroître : elle passe de 184 habitants en 1821 à 311 en 1886. Elle se dote également de bâtiments spécifiques pour abriter ses services communaux : la mairie, installée en 1855 dans une maison de bourg située à l'angle de la place principale, s'agrandit en 1868 d'une annexe plus basse, visible sur les cartes postales du début du XX^e siècle, destinée à accueillir une salle de classe mixte.



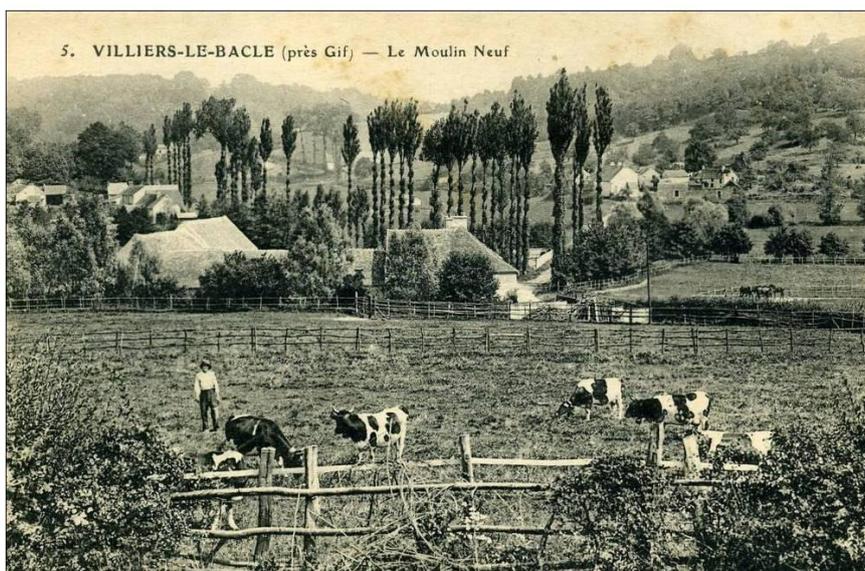
Mdcollection

www.delcampe.net



La mairie-école au début du XX^e siècle (à gauche) et aujourd'hui (à droite) : bien qu'ayant conservé son plan rectangulaire régulier et sa façade à trois travées, le bâtiment a vu ses ouvertures largement reprises et sa modénature d'origine masquée par un crépi grisâtre très couvrant.

Au début du XX^e siècle, la grande propriété occupe 86 % du territoire de la commune et accapare les terres les plus fertiles du plateau. Les petites exploitations de la vallée, en revanche, ont bien du mal à survivre car leurs sols, épuisés par la monoculture intensive (en particulier celle de la fraise), n'apportent plus que des rendements insignifiants. Certaines se reconvertissent alors dans l'élevage et se tournent vers le cheval, puis vers les vaches de race hollandaise ou normande, capables de s'acclimater sans difficulté à l'environnement humide des prés jouxtant la Mérantaise.



Bruno45

www.delcampe.net

Vers 1890, le Moulin Neuf désaffecté sert de lieu de repos aux attelages des omnibus de Paris. Mais cet élevage périclité, remplacé par celui des bovins, mieux adapté à la rigueur climatique des pâturages du fond de la vallée.

Le phénomène de la villégiature ne touche que tardivement la commune de Villiers-le-Bâcle, car cette dernière demeure isolée sur le plateau et mal desservie par les transports - la gare la plus proche restant celle de Gif-sur-Yvette, ouverte en 1863 dans le cadre du prolongement de la ligne de chemin de fer Paris-Sceaux (aujourd'hui RER B).

Cette villégiature balbutiante choisit néanmoins les versants ensoleillés de la vallée pour se développer, en position de belvédère, afin de bénéficier de la beauté du panorama et de l'air pur.



Edifié dans le dernier quart du XIX^e siècle sur le coteau escarpé de la vallée de Gif, le château de la Grande Barrerie, dans son écrin de verdure, incarne avec prestance le triomphe de cette villégiature, qui s'exprime avec verve dans l'étagement de ses volumes, ses tourelles d'angle coiffées de toits coniques et ses nombreuses fantaisies architecturales (épis de faîtage et crête de toit à crochets et fleurons, lucarnes à gâbles, linteaux en accolade).

La physionomie de certains écarts, comme celui de La Vallée Bonnard, a été entièrement modifiée par l'irruption de cette villégiature.



Ci-contre, une villa route de Gif, en meulière rocaillée à décor de faux pan de bois en ciment peint.

A droite, une autre villa de style « chalet », surmontée d'un lanternon en bois et précédée d'un portail encadré par deux hautes piles maçonnées.



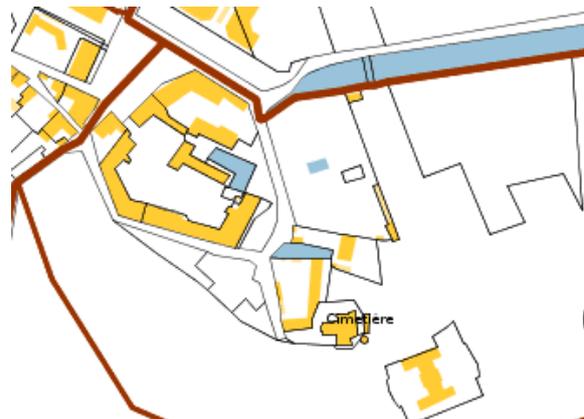
1. Le patrimoine bâti de la commune avant 1980

Le choix de cette limite chronologique se justifie par une brusque croissance de la population de Villiers-le-Bâcle, qui, à partir du recensement de 1982, franchit le seuil des 700 habitants. Jusqu'à cette date, le bourg et ses écarts conservent un caractère rural affirmé. Ce n'est qu'avec l'implantation du CEA (Centre d'Etudes Nucléaires) dès 1946 et le développement du secteur de la recherche sur le plateau de Saclay, que la commune change définitivement de visage, pour accueillir de nouveaux résidents attirés par ce dynamique bassin d'emplois.

Le bourg

En 1899, Villiers-le-Bâcle se constitue « d'une grande place gazonnée d'un demi hectare environ, avec un peuplier magnifique au milieu et entourée par la mairie et une autre maison au sud, une ferme à l'est, deux maisons au nord et à l'ouest ». Pour le reste, la *Monographie de l'Instituteur* mentionne « des maisons de chétive apparence », pour la plupart en rez-de-chaussée, regroupées le long de la route de Versailles à Gif. Les édifices remarquables signalés par ce document ne sont qu'au nombre de quatre : le château, alors résidence du maire, les deux vastes fermes du centre du bourg et du hameau de Voisins-le-Thuit et l'église.

Force est de constater que cette organisation a peu changé au cours des siècles.



Sur le cadastre napoléonien (1808), le bourg de Villiers-le-Bâcle offre une physionomie ramassée autour de l'église, de la Grande Ferme et du château (de plan en H), avec sa longue allée franchissant la rigole de Châteaufort.

Aujourd'hui, le bourg a conservé cette structure compacte. Cependant, les quelques maisons qui se trouvaient derrière l'église ont disparu, pour laisser place aux communs du château. Quant à l'emprise de la Grande Ferme, elle s'est encore étendue, par densification des constructions en bordure de parcelle.

De cette lente évolution résulte un paradoxe : la Grande Rue est devenue un simple chemin d'accès à l'église, située dans un cul-de-sac.



Ci-contre, l'église, derrière le rideau des feuillages. Elle n'est plus aujourd'hui accessible que par le chemin dit de l'Eglise (ancienne Grande Rue) et par cette voie enherbée qui serpente le long des massifs contreforts de la Grande Ferme, et qui a été baptisée rue de la Huchette.



L'église Notre-Dame a été construite au XIII^e siècle sur les ruines d'une chapelle primitive. De cette époque ne subsiste plus que le clocher. L'édifice actuel aurait été reconstruit vers 1845. De plan simple (une nef et deux chapelles latérales), il présente un chevet à abside, dont l'intérieur a été décoré en 1884 de peintures exécutées par le curé Georges Scott.

Dans l'église se trouvent quelques pierres tombales et sur sa face droite, un blason en pierre, remployé en dessus-de-porte. Il représente les armoiries de la famille de Michel Lucas, secrétaire du Roi sous Louis XIII, qui posséda la seigneurie de Presles en la paroisse de Villiers-le-Bâcle.



Au cœur du bourg, la Grande Ferme ou Ferme Vandame⁷, représente un ensemble exceptionnel, de part son ampleur, la qualité de sa préservation et par la cohérence structurelle du bâti malgré les différentes strates chronologiques juxtaposées.



La ferme actuelle résulte du regroupement de trois propriétés existantes dans la première moitié du XVIII^e siècle et attestées par la carte de Delagrive (1740) et la carte des Chasses du Roi (1765). Certains de ses éléments, comme la porte en plein cintre à claveaux de grès taillés percée dans son mur sud, remontent même au XVII^e siècle.

⁷ Du nom de son propriétaire à partir de 1920, Louis Vandame.

Ce mouvement d'unification de la propriété s'est accompagné, tout au long du XIX^e siècle, de campagnes d'adjonctions successives, en particulier vers le nord et aux marges de la parcelle, le long de la route de Saint-Aubin.



Les bâtiments de la Grande Ferme, en bordure de la route de Saint-Aubin

La ferme s'organise autour de deux cours de forme quadrangulaire, accessibles depuis la rue, et d'une mare. La plupart des bâtiments sont couverts de toits à longs pans, avec des angles de faîtage avoisinant les quatre-vingt-dix degrés. Le gros œuvre est en moellons de meulière et silex.



Vue aérienne de la ferme



La cour nord

Depuis l'inventaire conduit en 1980, la ferme a connu de nombreuses modifications.



Un corps de bâtiment situé au nord-est de la première cour, à l'emplacement de l'actuel terre-plein gazonné, a disparu. Il servait à entreposer les livraisons de grains préalablement pesées. Seul a demeuré son système de pesage des récoltes, une balance équipée d'un plateau en bois, sur lequel se plaçait la remorque. La Grande Ferme était donc dévolue à la culture céréalière. La betterave sucrière y fait son apparition vers 1866, avec l'installation d'une distillerie d'alcool de betterave.



Au nord-ouest de la première cour, le logis, de plan rectangulaire régulier, à un étage carré et un étage de comble éclairé par des lucarnes rampantes. Ces dernières sont de percement postérieur. Ce corps de logis pourrait dater de la seconde moitié du XVIII^e siècle.



Les ouvertures des corps de bâtiments situés à l'entrée de la première cour et en bordure de la place de la Mairie ont été largement remaniées. Ils sont désormais en partie occupés par des bureaux et un magasin de commerce, qui appartiennent à l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) Les Jardins de Cérès, qui y vend ses productions (pommes de terre, céréales, lentilles, légumineuses, pain).

L'autre pôle structurant du bourg de Villiers-le-Bâcle est le château. Inaccessible car totalement ceint de hauts murs et relevant de la propriété privée, le site n'a pu être visité lors de l'enquête.



La grille d'entrée du parc du château, rue Saint-Aubin



L'un des pavillons d'entrée

Son emprise est néanmoins connue par le cadastre napoléonien (1808) et par les photographies aériennes actuelles.



A gauche de l'allée d'honneur conduisant à l'édifice s'étend le potager, avec des plantations de légumes divisées en compartiments par des haies de buis. A droite, du côté de l'église, se trouve la ferme du château, dite la « Petite Ferme », par opposition à la Grande Ferme Vandame. Comme cette dernière, elle s'organise autour d'une cour et comporte encore aujourd'hui un fruitier, une maison de jardinier attenante à une serre et des écuries. Le colombier de plan circulaire qui se dressait à l'extrémité est du domaine a disparu, ainsi que le bassin de récupération des eaux pluviales aménagé au nord de la demeure, qui permettait l'arrosage des cultures. En revanche, les parterres à la française bordés de tilleuls et d'ormes, sur lesquels s'ouvre la façade ouest, ont été préservés.



Une tête de cheval en terre cuite surmonte le passage couvert donnant accès aux écuries



La porte d'entrée à deux vantaux de la Petite Ferme du château, du côté du chemin de l'église



Le château, de plan en H, composé d'un corps de logis simple en profondeur flanqué de quatre ailes en retour, a été bâti vers 1640 pour Michel Lucas, secrétaire du Roi sous Louis XIII. Il s'agit d'un bel exemple d'architecture brique et pierre du XVII^e siècle (même si ces deux matériaux ne sont utilisés qu'en parement, le gros œuvre étant en meulière). Le faux avant-corps est orné de pilastres et surmonté d'une horloge, sans doute rajoutée au XIX^e siècle.

Le long des routes de Gif et de Versailles s'égrènent de petites maisons rurales. Elles devaient sans doute abriter plusieurs foyers d'ouvriers agricoles qui travaillaient à la Grande Ferme voisine.



Ces maisons rurales se distinguent par leur absence d'alignement sur rue et par la disposition anarchique de leurs ouvertures, qui traduit leur ancienneté. L'enduit ocre jaune qui apparaît parfois encore sous les crépis, ainsi que les bandeaux en plâtre lissé, sont traditionnels dans l'architecture rurale des alentours du plateau.



L'une de ces maisons rurales (ci-dessous) a été achetée par le peintre Foujita en 1960 et reconvertie en atelier. Par suite d'un legs de sa veuve, elle appartient depuis 1991 au Conseil Général de l'Essonne, qui l'ouvre à la visite.



Une seule cour commune a été repérée lors du diagnostic : elle est située sur le rebord du plateau, en haut du chemin très pentu de Court-Butte, qui relie le bourg à la vallée.



Le chemin de Court-Butte, en direction du bourg



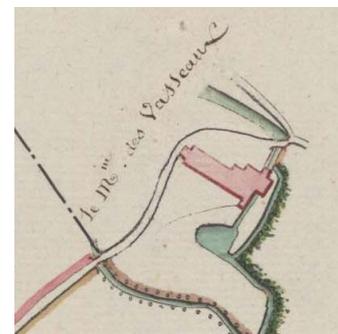
Bien qu'aujourd'hui fermée par une petite grille, cette cour commune, dite « des Miracles », a conservé son pavage en grès. Selon l'inventaire de 1980, les différents corps de bâtiments qui l'encadrent auraient été édifiés entre 1768 et 1808, à l'exception de celui de droite, qui serait plus tardif. Sous le corps de bâtiment le plus au sud se trouve une cave, dont l'accès se fait par un escalier extérieur droit maçonné de quelques marches. Une autre cave est sise au niveau du jardin qui occupe le fond de la parcelle, à 1 m 50 environ du niveau de la rue. L'importance de ces caves, dont l'aménagement a été facilité par le fort dénivelé, pourrait être un témoignage de la culture de la vigne, qui était encore une activité importante à l'époque de la construction.

Des vestiges de puits sont encore visibles dans cette cour, comme dans un groupe de maisons rurales de la rue de Versailles où, mitoyen à plusieurs parcelles, le puits, collectif, dessert toutes les habitations. Sur le plateau aride, le stockage de l'eau était vivement recommandé ; il a donc nécessité la mise en œuvre de nombreux puits et citernes.



Sur la place de la Mairie, un petit édicule de plan carré, en meulière, muni d'une pompe : il s'agit de la seule citerne repérée dans tout le canton de Bièvres lors de l'enquête d'Inventaire menée en 1980. Elle a été construite en 1889.

En revanche, la présence, au sud-ouest du territoire, d'un affluent de l'Yvette, la Mérantaise, a favorisé l'implantation de nombreux moulins dans le secteur. Deux d'entre eux, sélectionnés dans l'Inventaire de 1980, le moulin des Vassaux et le moulin Neuf, situé en aval du premier sur ce cours d'eau, ont heureusement conservé la majeure partie de leurs dispositions depuis cette date, ainsi que leur cadre pittoresque.



Isolé, le moulin des Vassaux est implanté le long de la Mérantaise, au lieu-dit qui lui a donné son nom, à l'extrémité de l'impasse de la Petite Barrerie. Mentionné en 1521, date à laquelle il relève de la seigneurie de Magny l'Essart (Magny-les-Hameaux), il est attesté par la carte de Delagrive (1740) et présente sur le cadastre napoléonien de 1808 (ci-contre) une organisation très analogue à celle d'aujourd'hui.



Les bâtiments ont abrité à la fin du XIX^e siècle un haras, ce qui a entraîné de nombreux réaménagements intérieurs. Des stalles et des ateliers pour ferrer les chevaux y avaient été repérés en 1980. Leur présence n'a pu être vérifiée lors du diagnostic car l'ancien moulin semble aujourd'hui désaffecté et son site, enclos de murs, n'est pas accessible.



Certaines installations du moulin pourraient néanmoins avoir perduré. A l'est, une pièce semi-enterrée couverte d'une voûte en berceau et épaulée par trois contreforts extérieurs avait été vue lors de l'enquête de 1980, dans le corps de bâtiment sous lequel passe la rivière. Elle contenait peut-être les meules directement liées à la roue du moulin, qui, elle, n'a pas été retrouvée.

Plus en aval, le moulin Neuf bénéficie également d'un site exceptionnel, au creux de la vallée et à la lisière du bois des Grais. Il est mentionné dès 1403 parmi les fiefs de Jean de Presle, seigneur de Villiers. Son plan en U apparaît sur les cartes de la seconde moitié du XVIII^e siècle, époque à laquelle il s'accompagne déjà d'une ferme, avec grange, forge, remise, étables, écuries, poulaillers et clapiers. Excepté l'aile ouest (au dernier plan), l'ensemble a été bâti avant 1808.





Le site s'organise autour d'une cour pavée close de murs, accessible par une porte charretière munie de chasses-routes. Depuis cette cour, une autre porte livre passage vers les pâturages.

A gauche, le logis, avec ses volets bleus.



Tous les bâtiments sont couverts de toits à longs pans ou d'appentis recouverts de tuiles plates, à l'exception du porche en forte saillie, qui présente une croupe. Ce dernier servait à décharger paille et grains à l'abri de la pluie.

Le gros œuvre est un appareil mixte de meulière et de silex, avec par endroits des chaînages d'angle en grès. La base du porche est constituée de gros blocs de meulière.

Depuis la fin du XIX^e siècle, époque à laquelle il servait de lieu de retraite aux chevaux des omnibus de Paris, la vocation du moulin n'a pas changé : il héberge aujourd'hui un centre d'équitation.

2. Les extensions récentes

Depuis la fin des années 1970, l'agglomération de Villiers-le-Bâcle a fortement accru son emprise, en conquérant peu à peu les terres du plateau, seule réserve foncière disponible au regard de la topographie accidentée du reste du territoire.

Ce mouvement a débuté en 1973, à l'initiative du maire Jean David, avec la construction du lotissement de Bel-Air – lotissement à vocation sociale, situé au nord-ouest de la ville, en face de la ferme pédagogique du même nom - qui faisait d'ailleurs partie du projet puisque réhabilitée pour accueillir un centre aéré ouvert aux enfants du quartier.



Vue générale du lotissement de Bel-Air

La croissance de la construction se poursuit depuis 1988 avec l'édification de la résidence Alain Charvier, route de Gif, la mise en œuvre de la ZAC des Quatre Noyers, à l'entrée nord du territoire, et l'opération de la Fontaine des Tilleuls (ensemble de logements collectifs construit en face de la Grande Ferme, rue Saint-Aubin).



Par son principe de construction en gradins, son travail sur la géométrie et ses toitures à croupes imitant celles des maisons de bourg, la résidence Alain Charvier s'intègre harmonieusement au paysage.

Les accès extérieurs privés par des escaliers en vis traduisent la volonté de l'architecte de concilier logement collectif et maison individuelle – qui demeure le modèle prédominant à Villiers-le-Bâcle (72,2% du parc immobilier).



La ZAC des Quatre Noyers, de forme trapézoïdale, consacre le triomphe de la maison individuelle, avec son garage attenant, achetée sur catalogue et bâtie selon un petit nombre de typologies récurrentes, adaptées à la taille du foyer.



La place Foujita, avec ses nouvelles écoles, a été aménagée pour faire le lien entre le quartier de Bel-Air et celui des Quatre Noyers.

Le centre de gravité de l'agglomération de Villiers-le-Bâcle s'est donc déplacé vers le nord et sa vocation majoritairement résidentielle s'est renforcée, parallèlement à la montée en puissance des grands établissements du plateau, tels que le CEA (Centre d'Etudes Nucléaires) et le CEPR (Centre d'Essais des Propulseurs).

La croissance démographique de la ville, l'émergence de nouveaux besoins en termes de logements, ainsi que les normes en matière de réhabilitation et de confort modernes, ont eu des conséquences indéniables sur l'habitat ancien.

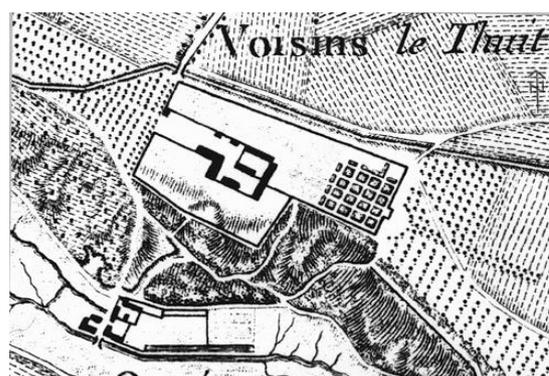
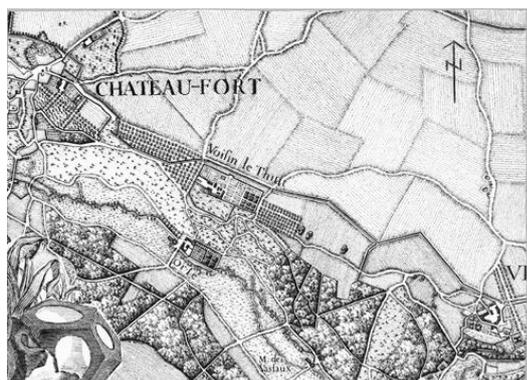


En bordure du marais de la vallée Bonnard, sur la pente douce du coteau, s'élève le hameau du Canal, dont l'histoire fut très marquée par la culture de la fraise. A cause de son relatif enclavement, cet écart semble avoir mieux résisté qu'ailleurs à la pression foncière. Accolées par leurs murs-pignons (en haut, à droite), les maisons, abritant sous le même toit, sans différence de volume, habitations et dépendances agricoles, sont de type bloc à terre. Pourtant, la privatisation des cours communes par des clôtures (ci-contre, à gauche) est symptomatique de la métamorphose progressive du Canal en lieu de résidence.

Le diagnostic met à jour, plus de trente ans après, les données collectées par la première campagne d'inventaire et entérine les évolutions patrimoniales survenues dans l'intervalle.



Isolée à l'ouest du territoire de Villiers-le-Bâcle, à sa frontière avec Châteaufort, la ferme de Voisins-le-Thuit avait été sélectionnée au cours de l'enquête des années 1980 pour ses traits architecturaux et morphologiques, ainsi que pour l'abondance des sources attestant de son ancienneté (en particulier la carte de Delagrive (1740) et la carte des Chasses du Roi (1765) – ci-dessous). Bien qu'agrandie et modifiée au cours du XIX^e siècle, elle avait conservé la disposition de ses différentes ailes autour d'une cour et ses limites parcellaires, circonscrites, au nord, par le passage de la rigole de Châteaufort.



La prospection de terrain conduite durant l'été 2012 a révélé l'ampleur des transformations déjà opérées.



La ferme a été reconvertie en une résidence fermée par un portail électrique. Au premier abord, les transformations semblent mineures, car les volumes d'ensemble et l'alignement du hangar et du logis ont été sauvegardés. Pourtant, les façades ont été banalisées par un enduit jaune clair, lisse et uniforme, qui est venu masquer les éléments de modénature. La cour, dénaturée par son nouveau revêtement, sert aujourd'hui de parking aux résidents.

Quant au caractère rural des bâtiments, il ne transparaît plus qu'à travers quelques éléments pittoresques reconnus comme symboliques – à l'image des hautes lucarnes à croupe de l'arrière-plan. La fonction d'origine s'est effacée, sous l'allure standardisée de la résidence.

Le paysage rencontre des mutations similaires ; largement façonné par la grande culture au cours des siècles, il adopte petit à petit des traits urbains.



Ci-contre, l'aménagement piétonnier qui borde la rigole de Châteaufort – un endroit très prisé des joggeurs – avec pour toile de fond la haute silhouette du CEA.

Ce mouvement risque de d'amplifier avec la future desserte du plateau de Saclay par un métro automatique – vraisemblablement de type léger⁸ - dont élus et habitants réclament l'enfouissement, le long de la commune de Villiers-le-Bâcle, pour une meilleure intégration à l'environnement.



⁸ Selon les dernières orientations préconisées dans le rapport sur le Grand Paris Express, remis le 13 décembre 2012 par Pascal Auzannet à Cécile Duflot, Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Dans son tronçon Saclay-Versailles, ce métro ne devrait rentrer en service qu'à l'horizon 2030.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Carte de Cassini (1756-1789), EHESS (cassini.ehess.fr/)

Carte de l'abbé Delagrive (1740), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Carte des Chasses du Roi (1765 ?), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Cadastre napoléonien (1^{er} quart XIX^e siècle), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Diagramme d'évolution de la population (cassini.ehess.fr/)

Monographie de l'Instituteur (1899), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Geoportail (www.geoportail.fr)

INSEE (www.insee.fr)

Dossiers d'inventaire du patrimoine du canton de Bièvres, 1980, ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France (également disponibles sur la base de données Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>)

Dossier consacré à la commune dans le fonds documentaire d'Île-de-France (Domaine de Sceaux, Parc et Musée de l'Île-de-France)

Site Internet de la commune de Villiers-le-Bâcle (www.ville-villierslebacle.fr/)

LEBOEUF, Jean (abbé). *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, 1757*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, 7 vol.

Le patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol.

LETOURNEUR, Dominique et *alii*, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cité : dans l'architecture moderne et contemporaine, groupe concerté d'habitat, individuel ou collectif, généralement ouvrier ou social. Une cité-jardin est un lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et

simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)



Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



Lotissement : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation.

Lotissement concerté : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation, soumis à des contraintes architecturales ou de plan-masse communes.



Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se



matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.



Patrimoine « ordinaire » : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les pattes. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour l'élevage des pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un domaine aristocratique.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.



T

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay comprend treize communes situées au nord-ouest du département de l'Essonne. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans un futur proche, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Accompagné d'une étude préliminaire des établissements scientifiques et universitaires essonniers du plateau (CNRS, campus de l'Université de Paris-Sud XI, Ecole Polytechnique, SUPELEC, CEA...), ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, se propose d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster, en termes d'infrastructures, de logements et d'équipements. Il s'attache à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles dans cette zone, afin de rejoindre l'un des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels de Saclay et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leurs caractéristiques.

Mené à la demande du Conseil général de l'Essonne, le diagnostic a pour objectif la mise en place de stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique approfondi.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire

